

NUMERO 9 – JUILLET 2018

Journal communal de Coincy

Retrouvons l'envie de vivre ensemble !

Dans ce numéro

- Le mot du Maire
- Commission de Suivi de Site LIDL
- La fibre optique arrive
- Travaux rue Principale
- Secrétariat de Mairie
- Fête des voisins
- Participation citoyenne
- Recensement 2019
- Environnement
- Etat civil
- Ramassage ordures ménagères
- Bien vivre ensemble
- Interdiction de brûlage
- Abonnement par mail

Le mot du Maire

Dans le respect de l'engagement d'information que j'ai pris auprès de vous, je profite de la parution de notre bulletin municipal bi-annuel pour vous permettre d'appréhender les événements communaux.

Des éléments de satisfaction : la Société Lidl commence à ouvrir des portes sur nos revendications environnementales, revendications plus que justifiées quand on constate les réalisations de dispositif de protection mis en place par nos voisins au regard des nuisances subies de leur côté du site. A nous d'être persévérants dans nos démarches, à vous de nous soutenir. Il n'est pas trop tard pour une intégration paysagère acceptable ayant une action sur les nuisances sonores, lumineuses et visuelles. La sécurité de circulation autour du site est aussi un élément important de nos demandes.

Les travaux qui doivent amener la fibre optique très haut débit à Coincy avancent bien. Moselle Fibre dit respecter les délais. Chaque semaine, nous sommes présents aux réunions de chantier.

Nos travaux de réfection de la contre-allée de la rue Principale et d'aménagement de la place de la mairie, avec la création de quelques emplacements de stationnement, vont démarrer cet été. En outre, nous allons apporter un éclairage au lavoir (notre boîte à livres).

Le nivellement du terrain en face de la mairie va entraîner la disparition de l'arbre qui s'y trouve actuellement. Mais nous en avons fait planter 16 en limite du village, en bordure de la RD4, et nous travaillons à la création d'un espace paysager qui prévoit la plantation de plusieurs dizaines d'arbres qui contribueront au bien-être visuel et sonore des villageois. Cela ne compensera malheureusement pas les 12 hectares de terre agricole bétonnés, il y a si peu de temps, en limite du village.

Madame Nathalie Brunello Fontaine a décidé de démissionner de son poste de secrétaire de mairie, travail de plus en plus complexe, de plus en plus technique, avec beaucoup de contraintes. Je la remercie de l'année écoulée et lui souhaite de belles perspectives dans sa prochaine activité.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été et de profiter au mieux de cette période estivale.

Je tiens à saluer les nouveaux arrivants dans la commune et leur souhaite la bienvenue.

Bonne lecture à tous.

Le Maire, Michel HERENCIA



Commission de Suivi de Site LIDL :

Le mardi 5 juin, à la préfecture de la Moselle, s'est tenue la réunion de la Commission de Suivi de Site Lidl, présidée par le nouveau Secrétaire Général, Monsieur Olivier DELCAYROU.

Les points principaux évoqués par la commune de Coincy étaient les suivants :

- définition des conditions de réalisation de l'aménagement paysager entre la plate-forme logistique Lidl et le village de Coincy,
- les nuisances sonores : bruits de chocs et sifflements des tours aéroréfrigérantes,
- la sécurité routière : conditions d'entrée et de sortie de la plate-forme.

Contrairement à la réunion de 2017, à la suite de laquelle nous avons exprimé notre déception de ne pas voir d'évolution, et une position de la Société Lidl fermée à toutes nos revendications, les choses bougent cette année, probablement en raison d'un travail en amont de la préfecture et de la DREAL.

Concernant le visuel direct depuis le village de Coincy et l'intégration paysagère du site, la société Lidl s'est engagée à participer à un groupe de travail avec la CCHCPP (engagement pris de son président), sous pilotage de la commune de Coincy. Ces engagements portent aussi sur les financements, pas encore définis, mais actés.

Nous avons déjà un projet du C.A.U.E et avons consulté des paysagistes. Leur travail est prometteur.

Côté nuisances sonores, c'est plutôt positif : il y a engagement de Lidl d'effectuer des travaux acoustiques sur les quais les plus utilisés afin de supprimer les bruits de chocs, et de capoter les tours aéroréfrigérantes dans le but d'en supprimer les sifflements, insupportables pour les administrés de l'Est du village.

Ces travaux doivent être terminés pour la fin de cette année.

Sécurité routière : un équipement pour la visibilité de l'entrée et sortie de site doit être mis en place. Une sensibilisation au respect des STOP sera faite par Lidl pour son personnel, sachant que cela repose aussi sur le sens civique et le respect de la réglementation routière.

Voilà des perspectives constructives et encourageantes. A nous de poursuivre nos actions et d'être vigilants quant à la suite donnée à ces engagements des diverses parties impliquées.



La fibre optique arrive !

Le Réseau Fibre Optique à l'abonné (FttH) déployé par Moselle Fibre prévoit de pouvoir adresser 100% des logements existants et une surcapacité importante pour les extensions et nouveaux logements qui se créeront dans le futur. La fibre optique sera accessible à Coincy au deuxième semestre 2018, sauf incident technique retardant les travaux. La FttH ou « Fiber to the Home » / « Fibre jusqu'à l'abonné » est la seule technologie qui assure un lien en fibre optique de bout en bout c'est-à-dire du réseau de l'opérateur ou du fournisseur d'accès à l'internet jusqu'à l'intérieur du logement de l'abonné. Pour cette raison simple, la FttH est aujourd'hui la technologie la plus performante pour un accès à l'internet fixe. En effet, au contraire de l'ADSL, les performances de la fibre optique ne dépendent ni de la distance qui sépare l'abonné du central, ni des perturbations électromagnétiques alentour.

Le réseau s'arrêtera dans un point de branchement (PBO) dans la rue, proche de votre logement, dans une chambre souterraine (comme le réseau téléphonique souterrain). La dernière partie jusqu'à votre domicile sera construite lors de ce branchement (si vous en avez fait la demande préalable par Internet), ou bien lorsque vous souscrirez une offre auprès d'un des opérateurs télécoms Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) présent sur le réseau,.

Vous trouverez sur le site de Moselle Numérique un lien vidéo vous montrant une réalisation d'un raccordement de pavillon ainsi qu'un formulaire de contact pour poser vos questions :

<http://www.moselle-numerique.fr/>

Temps de transmission de données (quelques exemples théoriques)

Type de données	Type de réseau	Fibre optique FttH	Câble TV		ADSL	
		100 Mbit/s symétrique	50 Mbit/s descendant	5 Mbit/s montant	10 Mbit/s descendant	1 Mbit/s montant
100 photos 0,3 Go		24 s	48 s	8 mn	4 mn	40 mn
2 h de vidéo standard 4,5 Go		6 mn	12 mn	2 h	1 h	10 h
2 h de vidéo HD ou une IRM 25 Go		33 mn	1 h	10 h 50	5 h 25 mn	55 h

Source : CETE de l'Ouest - Go : gigaoctet soit un milliard d'octets

Travaux rue Principale

Les travaux de réhabilitation de la contre-allée de la rue Principale vont démarrer en juillet. Dans notre bulletin municipal, en décembre 2017, nous avons décrit en détail notre projet, et l'avons expliqué lors de la cérémonie des vœux du Maire. Aujourd'hui, nous sommes en phase de réalisation et c'est l'entreprise Jean Lefebvre, après analyse des diverses offres, qui a été retenue. Ces travaux, qui dureront environ 2 mois, occasionneront, bien sûr, une gêne pour la circulation et le stationnement. Nous sommes persuadés de votre compréhension et de votre patience pendant cette période et vous en remercions d'avance.

Lors de notre information, nous avons indiqué qu'une demande avait été faite auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour l'obtention d'une subvention AMITER pour ces travaux. Cette subvention, d'un montant appréciable, a été accordée, et d'ores et déjà, nous remercions le Conseil Départemental et son Président ainsi que Monsieur Jean Louis Masson, notre Conseiller Départemental. Nous restons à votre disposition en mairie pour répondre à vos questions.



Secrétariat de mairie

Depuis le 1er juin 2018, Madame Régine BORNEMANN est notre nouvelle secrétaire de mairie.

Madame BORNEMANN est déjà secrétaire d'une commune de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange et a plusieurs années d'expérience à ce poste. Nous avons dû moduler nos horaires d'ouverture de la mairie pour les faire coïncider avec ceux de sa commune principale.

Nous lui souhaitons une bonne et belle adaptation dans ses nouvelles fonctions à Coincy.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h-12h

Mercredi : 17h-19h

Vendredi : 9h-12h

Fête des voisins

Cette année, la fête des voisins a été suivie d'un atelier bricolage avec les enfants ravis de procéder à la réalisation du premier hôtel... à insectes de Coincy qui contribuera à enrichir la micro faune d'insectes auxiliaires et pollinisateurs, amis des jardiniers.



Participation citoyenne

Suite à la réunion d'information publique du jeudi 5 avril organisée avec la gendarmerie, le processus d'adhésion du village au dispositif de Participation Citoyenne est en cours. Il vise à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population à la protection de leur propre environnement contre les cambriolages en particulier. Merci aux référents qui se sont manifestés pour leur implication solidaire.



Recensement 2019

Un recensement est programmé du 17 janvier au 16 février 2019 pour la commune.

A cet effet, un agent recenseur nommé pour le village prendra contact avec chaque foyer pour vous remettre un questionnaire. Une information sera diffusée à ce moment-là.

Environnement : dépôt de gravats à proximité de la ferme de Colombey

Ces derniers mois, l'apparition d'un tas de gravats, qui ne fait que s'accroître, sur un terrain utilisé par la société Haganis (Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets), en bordure du ban de Coincy et à proximité immédiate de l'Allée des Morts (ainsi nommée en mémoire des victimes tant françaises qu'allemandes de la bataille de Borny, en 1870) nous a conduits à réagir auprès de Metz Métropole, et à avertir le Sénateur et Conseiller départemental de la Moselle, Monsieur Jean Louis Masson. Nous remercions vivement ce dernier pour son intervention immédiate et prenons note de la réponse de la société Haganis qui annonce la réalisation à venir « d'un merlon de terre surmonté en bordure de route d'une plantation d'arbres ».

Etat civil

Nous vous faisons part de trois nouvelles naissances dans la commune de Coincy en 2018 :

- **Rose MANGEOT**, née le 19 février
- **Davud Uzeyr TOPBAS**, né le 17 février
- **Romane Marie Mireille LEXA- BERNARDINI**, née le 12 mars

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Depuis le début de cette année, nous déplorons les décès de :

- **Monsieur Robert Louis DOERFLINGER**, le 24 avril
- **Madame Marie Jeanne Marguerite l'HUILLIER**, le 6 mai, épouse de Pierre Jean STREIFF
- **Monsieur Christian René Louis MAYENOBE**, le 16 juin

Ramassage des ordures ménagères

Nous rappelons que les sacs poubelles et les conteneurs d'ordures ménagères doivent être exclusivement déposés à l'extérieur la veille au soir du passage du camion de ramassage qui passe très tôt, parfois même avant 6 h du matin.

Pour connaître les jours et périodes de collecte, une plaquette informative est mise à votre disposition en Mairie et sur le site Internet de Coincy :

<http://mairie-de-coincy.e-monsite.com/pages/informations-pratiques.html>

Photo ci-contre prise samedi 16 juin :
conteneur et sacs déposés trop tard donc non ramassés.



Bien vivre ensemble

Selon le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 et l'arrêté préfectoral n° 90-409 du 18 juin 1990 relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage, repris dans l'arrêté communal n°10/2014 du 16 octobre 2014, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ». Par conséquent, tout usage de machine à moteur ou réalisation de travaux bruyants est à proscrire en dehors des horaires autorisés suivants :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Sont concernés tout particulièrement les tondeuses, débroussailluses, nettoyeurs haute pression, perceuses, scies électriques, etc., mais aussi la musique forte pouvant constituer des nuisances sonores supplémentaires au voisinage.

Interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre

Activité courante et à première vue anodine, le brûlage des déchets verts à l'air libre génère nombre de nuisances et dangers : fumées, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles de voisinage...

L'arrêté communal n°10/2014 du 16 octobre 2014 et l'arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN n° 48 du 22 juillet 2016 rappellent cette interdiction et encadrent les quelques pratiques autorisées sous conditions.

Des solutions alternatives au brûlage existent, le dépôt en déchetterie ou le compostage sont, en l'occurrence, particulièrement recommandés.

Abonnement par mail aux informations de la mairie

Si vous souhaitez être informés par e-mail des informations de la mairie de Coincy (conseils municipaux, informations, bulletins municipaux ...), vous pouvez transmettre votre adresse e-mail à la mairie ou envoyer un message à l'adresse mail suivante :

mairie.coincy57@orange.fr.

De la même manière, si vous souhaitez vous désabonner des informations de la mairie par e-mail, il suffit de nous l'indiquer à la même adresse.



Mairie de Coincy
1, place de la Mairie
57530 COINCY
<http://mairie-de-coincy.e-monsite.com>

Tél : 03 87 76 75 50
Mail : mairie.coincy57@orange.fr
Horaires d'ouverture :
lundi (8 h à 12 h), mercredi (17 h à 19 h), Vendredi (9 h à 12 h)